

Calculer le budget de l'association pour l'année suivante

Fiche pratique publié le 12/06/2014, vu 585 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'objectif d'un budget est de permettre à l'association de parvenir à un équilibre budgétaire. Les prévisions doivent prendre en compte des données de l'année passée et anticiper leur évolution en fonction de certains éléments. Lisez ce dossier pour en savoir plus.

On distingue plusieurs types de budget : le budget de fonctionnement, le budget d'investissement, le budget ou plan de trésorerie et le budget d'activité.

Voir le guide